



Dérivée de la traverse de chemin de fer, la traverse paysagère est elle utilisée sans traitement de préservation.

Les essences de bois feuillus proposées, (Chêne, Châtaignier, Robinier) ont une durabilité suffisante (plusieurs dizaines d'années) pour être utilisées sans créosote ou autre produit de conservation qui se propagerait dans le sol.

Nos traverses sont proposées dans les sections et dimensions standard en bois frais de sciage ou ressuyé (quelques mois de séchage à l'air libre, sur parc)

Les différentes qualités :

Les traverses proviennent de la partie supérieure du tronc qui se rétrécit et d'où partent de nombreuses branches.

ciées au plus près de l'écorce, les traverses présentent en général de la flache, c'est à dire des endroits où la surface arrondie du tronc reste apparente, bien qu'écorcée.

C'est en général sur ce critère que sont définies les qualités. Si les arêtes sont vives, c'est à dire sans flache, les traverses sont de qualité supérieure.

Le tableau ci-contre résume les défauts acceptés ou non en fonction de la qualité choisie.

Les dimensions :

En standard nous proposons une section de

100 x 200 mm

et des longueurs de.

1,0 m, 1,50 m, 2,0 m, 2,40 m 2,60 m

L'essentiel de notre production est faite sur commande et nous étudions donc toute demande spécifique en termes de dimensions ou qualité.

	Élégance	Classique	Bocagère
Arêtes vives	3 ou 4	3	2
Découvert	> 60 % de la largeur (tolérance de 2 cm sur une seconde arête)		> 40 % de la largeur sur deux arêtes
Aubier sain	✓	✓	✓
Aubier passé	✗	✗	✗
Lunure	✗	✗	✓
Nœuds sains	✓ sans limitation	✓ sans limitation	✓ sans limitation
Nœuds grisette	✓ (si dur)	✓ (si dur)	✓
Nœuds pourris	✗	✓ Ø < 7 cm	✓ Ø < 10 cm
Piqûre	✓	✓	✓
Trou de capricorne	✗	✗	✓
Rouge	✗	✓ si dur	✓ si dur
Pourriture blanche	✗	✗	✗
Flèche (rive & face)	✓ < 2 cm	✓ < 2 cm	✓ < 2 cm
Roulure	✗	✓ < 1/2 de l'épaisseur	✓ sans limitation
Gélivures	✗	✓ Long < 100 cm	✓ sans limitation
Fentes	✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'esses)	✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'esses)	✓ Long. maxi < 25 cm (possibilité d'esses)

✓ Défaut accepté
(sous condition)

✗ Défaut refusé

Critères selon la FNB et L'association APCF

Les essences proposées pour l'utilisation en traverses paysagères

Il appartient au client de vérifier la compatibilité de sa demande avec les conditions de mise en œuvre (Exposition, pente, altitude, conditions climatiques, type de public, nature du terrain ou du support, dimensionnement)

		LE CHÊNE	LE CHÂTAIGNIER	LE ROBINIER
DURABILITÉ	Longévité selon classe d'emploi (FD P 20-651)	3.1 : L3* (> à 100 ans) 3.2 : L2* (50 à 100 ans) 4 : L1** (10 à 50 ans) *hors aubier – **hors contact avec le sol		3.1 : L3* 3.2 : L2* 4 : L1* *Hors aubier
	Durabilité fongique (NF EN 350)	DC 2 : Durable	DC 2 - Durable	DC 1 à 2 – Très durable à durable
	Durabilité aux insectes	D : Durable	D : Durable	D : Durable
	Résistances aux termites	M : Moyennement durable	M : Moyennement durable	D : Durable
CARACT. MÉCANIQUES	Densité moyenne	0,74	0,64	0,74
	Dureté (NF B54-040)	C : Dur	B : moyennement tendre	C : Dur
	Stabilité (NF B54-040)	MS : moyennement stable	MS : moyennement stable	PS : Peu stable
	Point de saturation des fibres (PSF)	31 %	30 %:	30 %
	Retrait tangentiel pour 1 % d'humidié sous le PSF	0,33 %	0,24 %	0,35 %
<i>Pour le détail des caractéristiques mécaniques des essences se référer aux fiches techniques publiées par le CNDB (www.bois.construction.org) ou le CIRAD (https://tropix.cirad.fr) qui ont réalisé les tests et mesures appropriés.</i>				

Remarque concernant les tanins :

Le chêne et le châtaignier contiennent des tanins, (non nocifs) qui provoquent des coulures noirâtres lors des premières pluies. Ces coulures disparaissent avec le temps.

Le robinier contient très peu de tanins

Remarque concernant l'aubier et la perméabilité :

Le Duramen (bois parfait) du **chêne** du **châtaignier** et du **robinier** est non imbrégnables par des produits de préservation. L'aubier est imbrégnable.

Les traverses paysagères contiennent en général de l'aubier car sciées au plus près de l'écorce.

Performance structurelle : du fait de la présence de nombreux nœuds, mêmes sains et d'éventuelles autres singularités (voir tableau au recto) la performance structurelle des traverses paysagères ne peut être définie.

Conseils de mise en œuvre

Les traverses paysagères sont dans la très grande majorité des cas, installées en contact avec le sol. Pour assurer la longévité de l'ouvrage, quelques recommandations de mise en œuvre sont à respecter :

Assurer le drainage des eaux, par la pose de gravillons en fond de fouille

Réduire au maximum le risque d'humidification dès la phase de conception de l'ouvrage en favorisant sa bonne ventilation.

Protéger le bois en contact avec la terre (par exemple pour des traverses paysagères utilisées en soutènement de talus), par un film de protection (PVC, papier goudronné...),

Assurer la stabilité de l'ouvrage :

- Pour les poses verticales
 - Enterrer au moins 30% de la hauteur des traverses
 - Réaliser des renforts en béton sur le tiers inférieur de la traverse (au-dessus des gravillons)
- Pour les poses horizontales
 - Fixer en terre les traverses en base de l'ouvrage par des fers torsadés (Ø 10mm L 0,70m)
 - Fixer les autres traverses entres-elles par des pointes de fer